



N°2593
Entrée le 10.07.2025
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 11.07.2025
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 10 juillet 2025

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Justice.

Par sa motion du 8 juin 2021 concernant le projet de loi 7307 sur le renforcement de la justice et la simplification des procédures en matière civile et commerciale, la Chambre des Députés avait invité le Gouvernement à : « faire le bilan de la présente réforme trois ans après l'entrée en vigueur du projet de loi 7307 et à présenter les conclusions aux membres de la Chambre des Députés ».

- Nous aimerions dès lors savoir de Madame la Ministre quel est l'état d'avancement de cette évaluation ?
- Endéans quels délais Madame la Ministre entend-elle présenter les conclusions au Parlement ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Mars Di Bartolomeo
Député

Dan Biancalana
Député